







SOLISPORT 2020

Organisation du cycle d'apprentissage

Pratique sportive partagée

A l'attention des stagiaires BPJEPS APT CREPS PACA Site d'Aix en Provence





Centre de ressources, d'expertise et de performance sportiue

1 Solisport / Festival du sport solidaire

Présentation de la structure porteuse du projet

L'association **POINT SUD** répond depuis plus de 20 ans aux enjeux de société liés à la jeunesse. Elle se caractérise par une démarche d'ingénierie sociale qui prend appui sur les **valeurs solidaires du sport** dont les notions de cohésion, d'égalité des chances, d'acceptation des différences et de lutte contre les discriminations sont des axes forts. Son projet éducatif fédère à **Marseille** et sur le **département des Bouches du Rhône** un réseau d'acteurs (Education nationale, éducation populaire, secteur social, médico-social, mouvement sportif et formation professionnelle) dont les collaborations impactent plus de **3000 jeunes bénéficiaires** chaque année.

Le projet

Depuis 2010, l'association coordonne le projet **Solisport** qui consiste à **accompagner** et à **associer chaque année**, **sous la forme d'un parrainage**, des groupes de jeunes usagers des instituts médico-éducatif (IME) souffrant de troubles envahissant du développement (Autisme / déficiences psychiques et mentales) à des groupes d'élèves scolarisés de l'enseignement conventionnel afin qu'ils **préparent plusieurs mois en amont et participent ensemble à une journée d'olympiade sportive**.

Le public

Le projet s'adresse donc aux enfants & aux adolescents accueillis au sein des instituts médico éducatifs ou des unités autistiques n'ayant **aucun lien régulier avec le système scolaire conventionnel**, associés à leurs homologues scolarisés des établissements du département des Bouches du Rhône.

Les objectifs

Valoriser l'acceptation de la différence et le vivre ensemble
Inscrire un lien de proximité et durable entre publics, professionnels et établissements mobilisés
Permettre à tous les participants de se responsabiliser et d'être acteurs de changement
Permettre à chaque jeune de pratiquer et de partager un temps d'activité sportive
Donner du sens à l'engagement commun (solidarité/inclusion)

Les partenaires

Depuis son démarrage, le projet est porté par un collectif de partenaires, réunissant l'**Education Nationale** (DSDEN 13), l'**USEP 13**, le **comité départemental 13 d'Athlétisme** et l'association **POINT SUD**, validé par une convention cadre (2015 / renouvelée en 2019). Le **comité départemental 13 de Sport Adapté** et le **CREPS PACA** (site d'Aix en Provence) ont récemment rejoint et étoffé ce collectif.

Les activités sportives

Les activités sont proposées jusqu'à présent aux participants sous la forme d'une **pratique sportive partagée** (mixité handi-valide) comme support à une démarche d'inclusion sur le long terme. Elles sont illustrées par les **parcours athlétiques**, les **jeux collectifs de coopération** et le **rugby sans contact** (ou **tag rugby**) dans **une** dynamique de **promotion de la culture et l'éducation des valeurs olympiques.**

La finalité

Ce projet est guidé par la volonté d'offrir, par l'activité sportive, des situations d'échange et d'interrelation solidaire entre les jeunes mobilisés ainsi qu'une coopération entre les professionnels qui en ont la charge afin d'agir sur les représentations et d'amener un changement de regard sur le handicap.

Impacts directs du projet

Solisport mobilise la participation annuelle (sur la base des effectifs 2019):

- De **150** jeunes filles et jeunes garçons âgés entre **3 et 16 ans, usagers des IME** et des unités autistiques, ainsi que les éducateurs spécialisés et sportifs qui les accompagnent au quotidien, en tenant compte du projet personnalisé de chacun d'eux (besoins éducatifs particuliers adaptés).

- De **550 jeunes du même âge** avec lesquels ils sont associés, scolarisés au sein des écoles maternelles, élémentaires et des collèges du **département des Bouches du Rhône**.

Il favorise la collaboration directe:

- De plus de **50 professionnels de l'éducation**, groupe au sein duquel se côtoient plusieurs métiers et fonctions : directeurs d'école, enseignants du 1^{er} et 2nd degré, enseignants et éducateurs spécialisés, éducateurs sportifs, assistants de vie scolaire...
- De plus de **30 futurs professionnels du champ du sport et de l'animation**, étudiants/stagiaires au sein des organismes de formation professionnelle (BPJEPS APT)...
- Plus d'une centaine de parents accompagnateurs.

Impacts indirects du projet

Solisport génère également entre enseignants et éducateurs, une collaboration libre et volontaire qui se prolonge au-delà de la pratique sportive partagée proposée à leur jeune public. Rencontres (repas, journées & animations festives...) ou projets communs (sorties culturelles, classes transplantées...), autant d'initiatives qui complètent de manière structurante la démarche initiale d'inclusion recherchée.

Le territoire

Le projet couvre actuellement deux zones géographiques du département des Bouches du Rhône :

- Le premier regroupant les établissements des communes de Marseille et de la Ciotat.
- Le second regroupant les établissements les communes du Nord du Département : Pays d'Aix / Pays Salonnais / Etang de Berre / Sud Luberon.

Le pilotage du projet

Solisport est supervisé par un comité de pilotage composé des partenaires principaux : l'Education Nationale (DSDEN 13), l'USEP 13, le comité départemental 13 d'Athlétisme et l'association POINT SUD. Il se réunit 3 à 4 fois dans l'année afin d'accompagner la mise en œuvre du projet, de sa phase de lancement (octobre de l'année N) jusqu'à son évaluation finale (juin de l'année N+1).

Description & calendrier du projet

Le projet s'inscrit dans le calendrier d'une année scolaire et s'organise pendant le temps scolaire.

1. Septembre/octobre

Lancement du dispositif par le comité de pilotage, communication autour de Solisport et ouverture des inscriptions auprès des établissements engagés.

2. <u>Décembre/janvier</u>

Fin des inscriptions, formalisation des partenariats (IME & établissement scolaire) par catégorie d'âge et localisation géographique.

3. **Février à mai**

Mise en place de l'accompagnement en faveur des partenariats constitués (cycles d'apprentissage et co-animations de **séances sportives partagées**). L'objectif est d'animer ou de superviser les cycles d'apprentissage, prioritairement sur **les installations des établissements scolaires**.

4. Mai/juin

Finalisation de l'engagement et participation aux journées évènements de rencontres sportives / Olympiades finales organisées sur 2 sites : **Marseille** & **Vitrolles**.

2 Le cycle de pratique sportive partagée

Le contexte

Afin de prolonger le processus de « pratique sportive inclusive » recherché par le dispositif Solisport depuis sa création, le comité de pilotage expérimente depuis 2019 un partenariat avec le CREPS PACA (site de formation professionnelle d'Aix en Provence), dans le cadre de l'enseignement de l'Unité Capitalisable n° 3 (UC3) inscrite au référentiel du diplôme BPJEPS APT (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du Sport option activités physiques pour tous).

Ce partenariat consiste, pour tous les stagiaires en formation, à intégrer la mise en œuvre de leur UC 3 qui est de « conduire un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention activités physiques pour tous » au sein de la programmation annuelle de Solisport.

Un certain nombre de moyens humains et matériels sont donc mutualisés et déployés par le comité de pilotage, le **CREPS PACA** avec le soutien du **comité départemental 13 de Sport Adapté** afin d'offrir aux stagiaires, aux enseignants, aux éducateurs et aux publics, les conditions favorables à l'expérimentation collective de ce cycle et à sa pleine réussite.

Les objectifs

Ce cycle d'apprentissage a pour objectif l'expérimentation d'une « pratique sportive partagée » dont les interrelations, le respect et l'entraide entre les publics sont privilégiées.

Les établissements pilotes

Les établissements scolaires dénommés **« sites d'accueil »** qui souhaitent accueillir l'expérimentation du cycle de **« pratique sportive partagée »** sont sollicités sur la base du volontariat.

En lien avec le comité de pilotage et son coordinateur, les directeurs se rapprochent de leur CPC EPS (conseiller pédagogique EPS de circonscription) et de leur IEN (Inspecteur Education Nationale) afin de faire valider le projet de collaboration.

L'organisation préalable à la mise en œuvre du cycle

- La promotion BPJEPS APT 2019-2020 est composée de 18 stagiaires qui formeront 6 équipes de 3 « candidats intervenants ».
- Chaque équipe est affectée sur un **« site d'accueil »** qui correspond donc à un établissement scolaire (ou une installation sportive à proximité) dont l'une des classes accueille un groupe IME avec lequel elle est partenaire.
- Une ou plusieurs rencontres de présentation entre la classe et le groupe IME sont organisées à l'initiative des enseignants et des éducateurs de l'IME, avant le démarrage du cycle.
- La classe et le groupe IME constitueront ainsi 3 équipes mixtes (élève de la classe + jeune IME) qui partageront les activités sportives **pendant toute la période du cycle jusqu'à la journée de rencontre finale (Olympiades)**.
- Chaque stagiaire **BPJEPS APT** est, de la même manière, associé à une équipe pendant le cycle qu'il va animer (excepté la première séance ou « séance 0 » dédiée à l'évaluation initiale et à la découverte des activités qui seront proposées au public pendant le cycle).
- Au terme de la séance 0, l'enseignant de la classe et les professionnels (éducateurs et/ou enseignants) référents du groupe IME accompagnent leurs jeunes participants à choisir l'activité qu'ils souhaiteront pratiquer afin de finaliser la constitution des équipes mixtes qui bénéficieront du cycle (6 séances).
- L'enseignant de la classe et les professionnels (éducateurs et/ou enseignants) référents du groupe IME sont, avec l'aide d'un membre désigné par le comité de pilotage (faisant office de tuteur des stagiaires) chargés de **la supervision collective des séances** du cycle dès la séance 1.
- Le principe de co-intervention est retenu lors de l'animation des séances. Il prévoit à ce titre, la validation d'une organisation préalable entre l'équipe de supervision et le stagiaire qui définissent ensemble le rôle et les postures de chacun tout au long du cycle.
- Les stagiaires ainsi que les personnes désignées comme tuteurs sont agrées par les services de la DSDEN 13 et se conforment aux règlements de la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6 octobre 2017 et décret n° 2017-766 du 4 mai 2017(JO du 6 mai 2017) qui rappellent « le cadre d'intervention de tout intervenant extérieur participant aux activités d'enseignement ».

La formation préparatoire des stagiaires BPJEPS APT

En amont du démarrage du cycle (mars 2020) et en cohérence avec le programme pédagogique de formation dispensé par le CREPS PACA, les 18 stagiaires sont accompagnés par les membres du comité de pilotage à l'occasion de 4 demi-journées dédiées (sur les installations du CREPS PACA d'Aix en Provence) comprenant :

- Une séance liée à la présentation du projet (historique, organisation, partenariats, localisation, évolutions et enjeux...);
- Une à deux séances liées à la démarche méthodologique de conception et d'animation de séance avec un public en situation de handicap (mises en situations concrètes hors public);
- Une à deux séances liées à la démarche méthodologique de conception et d'animation de séance en pratique partagée (avec public jeune IME et personnes valides).

Les activités sportives du cycle

Les activités sportives animées par les stagiaires lors de ces demi-journées et qui seront les supports du cycle de « pratique partagée » sont rattachées à la famille des jeux sportifs répondant au référentiel de l'UC3 du diplôme : Les parcours athlétiques, le rugby sans contact (ou tag rugby) et les jeux de coopération.

Dans la mesure du possible, un kit de matériel adapté pour chaque activité est mis à disposition des stagiaires (matériel à transporter ou stocké sur l'établissement scolaire accueillant)

Au terme de l'analyse collective et des retours d'expérience de ces temps préparatoires, les stagiaires sont conviés à se positionner sur les activités supports qu'ils souhaiteront animer dans leur projet de cycle (rédaction des contenus de séance, progression et critères d'évaluation).

Ils sont également conviés, avant l'animation de la première séance, à présenter le contenu du cycle, à l'occasion d'une prise de connaissance (téléphonique, message électronique et quand cela est possible, rendez-vous physique...) avec la classe de l'établissement scolaire (site d'accueil) où ils seront affectés.

Les lieux de l'expérimentation

6 sites d'accueil sont actuellement localisés pour accueillir l'expérimentation du cycle de pratique sportive partagée :

Marseille (Ecole élémentaire Dromel 1)
Marseille (Ecole élémentaire Dromel 2)
Marseille (Ecole élémentaire Les Olives)
La Ciotat (Ecole élémentaire Saint Jean)
Aix en Provence (Ecole élémentaire Les Granettes)
Vitrolles (Ecole élémentaire Picasso)

Les dates/horaires du cycle & des séances

Le cycle est composé de **7 séances consécutives** dont le jour dédié est le **jeudi après-midi** et le créneau horaire de **13h30 à 15h30, programmé** selon le calendrier mensuel suivant :

- Les 19 mars (séance 0 / évaluation initiale et découverte des activités du cycle) & 26 mars (séance 1 du cycle);
- les 02 avril (séance 2), 09 avril (séance 3) & 30 avril (séance 4);
- les **07 mai** (séance 5) & **14 mai 2020** (séance 6).
- Les séances 4, 5 & 6 sont proposées comme dates possibles de **certification** de l'UC 3.
- Les séances 5 & 6 comme dates possibles de rattrapage à la certification.

Les enseignants et les équipes de supervision sont prévenus bien en amont par les stagiaires, de la date officielle de certification et, s'il y a lieu, de la date de son éventuel rattrapage.

Accompagnement des stagiaires & évaluation du cycle

A l'exception de la date de certification, chaque séance du cycle fait l'objet d'une évaluation concertée entre les stagiaires et l'équipe de supervision.

La séance est décomposée selon le rythme suivant (sauf aménagement spécifique):

- 13h30 -14h00: installation du matériel et briefing avec l'équipe de supervision
- 14h00 15h00 : accueil des publics et animation de la séance (temps de pause inclus)
- 15h00 -15h30 : désinstallation du matériel et débriefing avec l'équipe de supervision

Dans le cas où l'établissement ne dispose pas d'installations sportives fermées lorsque les conditions météo ne permettent pas le déroulement de la séance, les stagiaires et l'équipe de supervision s'organisent et valident ensemble le principe d'une annulation de la séance.

Lors de la date de certification (et celle de son éventuel rattrapage), le jury présent composé d'un formateur désigné par le CREPS PACA et d'un représentant désigné par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, observe la séance selon le même rythme horaire et procède, lors du dernier créneau (de **15h30 -16h30**), à un entretien d'évaluation avec le stagiaire.

La direction de l'établissement scolaire veille à mettre à disposition ce jour là et quand cela est possible, une petite salle dédiée à ce temps d'entretien.

Pour rappel: Objectifs et exigences du cycle (conformément au référentiel du diplôme BPJEPS APT)

Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation
- Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle
- Organiser la séance ou le cycle

Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs
- Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités du diplôme : les activités physiques d'entretien corporel / les jeux sportifs / les activités physiques en espace naturel
- Adapter son action pédagogique

Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés
- Évaluer son action
- Évaluer la progression des pratiquants

Dates & organisation des journées de rencontres de fin de cycle (Olympiades).

L'expérimentation du cycle de « pratique sportive partagée » se clôture par deux rencontres finales (Olympiades) qui auront lieu les :

Jeudi 28 mai 2020 à Marseille & Mardi 02 juin à Vitrolles

Nous célébrerons à cette occasion **les 10 ans du projet** dont les **valeurs de l'Olympisme** seront mises à l'honneur (JO de Tokyo 2020).

Une information préalable est envoyée à tous les établissements participants ainsi qu'à tous les organismes partenaires concernés un mois avant le jour de la rencontre dans le but de repréciser les consignes générales de fonctionnement et de sécurité.

Le programme type de la journée

9h30/10h: Accueil des structures / Mise en place

10h15: Cérémonie d'ouverture avec discours et défilé / parade des structures

& positionnement sur les ateliers

10h30 : Début des rotations (20 minutes environ) / Ateliers sportifs (4 rotations le matin)

12h/12h15: Pause déjeuner

13h00/13h15: Reprise des rotations / Ateliers sportifs (3 rotations l'après-midi)

15h00: Fin des rencontres

15h15: Cérémonie protocolaire de clôture et photo collective

15h30 : Fin de la journée

Evaluation générale du dispositif

Au terme de l'action Solisport, une évaluation générale du dispositif (cycle de pratique sportive partagée & rencontres finales...) est organisée par le comité de pilotage entre les différents partenaires sous la forme d'une ou plusieurs réunions de bilan et d'un recueil de données par questionnaire.

Une synthèse de ces travaux d'évaluation est communiquée à toutes les personnes concernées en début d'année scolaire suivante.